

INSTITUT NATIONAL
DE RECHERCHES
ARCHÉOLOGIQUES
PRÉVENTIVES

**Rapport
De
Diagnostic
Octobre 2007**

Sandra Sicard

LANGON
« Le Clos de la Grée »
Parcelle 242b
(Ille-et-Vilaine - Bretagne)

Dates d'interventions : 15.10.07 – 16.10.07

N° de prescription : SRA 2007/018

N° de projet INRAP : DA 05 020 701

INRAP - Direction interrégionale Grand-Ouest - Adresse 37 rue du Bignon 35 577 Cesson Sévigné

Siège social : 7 rue de Madrid 75008 PARIS - Tél. 01 40 08 80 00 - Fax 01 43 87 18 63 - N° SIRET 180 092 264 00019 - APE 732 Z

2617

FICHE SIGNALÉTIQUE

Numéro de projet INRAP : DA 05 020 701

Région : Bretagne			
Département : Ille et Vilaine	Commune : LANGON	Code INSEE :	
Lieu-dit : Le Clos de la Grée			
Cadastre année : Section ZS, parcelle n°242b			
Coord. Lambert :	X :	Y :	altitude : 50 m NGF
Propriétaire du terrain : M. ABLAIN			

Arrêté de prescription n° : 2007-018 en date du 5 mars 2007	
Arrêté de désignation n° : en date du	
Responsable désigné : Sandra Sicard	
Organisme de rattachement : INRAP	
Maître d'ouvrage des travaux :	
Nature de l'aménagement : Habitat particulier	
Opérateur chargé des travaux : INRAP interrégion	
Exploitant (s) :	
Surface du projet d'aménagement : 2040 m ²	
Dates d'intervention sur le terrain : du 15 au 16 octobre 2007	
Surface diagnostiquée : 390m ²	% de la surface sondée : 19%

INTERVENANTS ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

Intervenants scientifiques :		
SRA :	Anne Villard	Conservateur en charge du dossier
INRAP :	Sandra Sicard	Responsable scientifique
	Michel Baillet	Adjoint scientifique et technique
Autre :		
Intervenants administratifs :		
SRA de Bretagne	Stéphane Deschamps	Conservateur régional de l'archéologie
INRAP interrégion Grand Ouest	Gilbert Aguesse	Directeur interrégional
-		
Aménageur : M. Ablain		
Financement : redevance.		
Organigramme de l'équipe scientifique :		
Responsable d'opération : Sandra Sicard		
Technicien : Sandrine Barbeau		
Intervenants techniques : Terrassement mécanique 1 pelle(s) de 20 CV avec godet de curage de 3m		

CONTEXTE ARCHEOLOGIQUE ET/OU PRESCRIPTIONS SCIENTIFIQUES

La parcelle se situe au centre d'un vaste ensemble funéraire protohistorique dont les éléments visibles sont constitués d'un ensemble de tumulus s'étendant des alignements des « demoiselles » aux tertres de la Gaudinai. Au nord-est de l'emprise plusieurs tertres ont été repérés et la fouille de l'un d'entre eux a permis de mettre au jour un dolmen du Néolithique moyen qui s'apparente au dolmen à galerie ouest de la Croix St Pierre sur la commune de Saint-Just. Le potentiel archéologique dans ce périmètre est donc important. Il n'était donc pas exclu de mettre au jour sur cette zone des éléments mégalithiques ou s'y rattachant.

ELEMENTS DU DIAGNOSTIC

Surface du projet d'aménagement : 2040 m²

Surface diagnostiquée : 390 m²

Contexte géographique et géologique : La parcelle est située sur la commune de Langon, au centre du bourg. Aucun relief n'est visible sur l'emprise.

Le substrat est constitué de schistes briovériens. Il est directement surmonté par une terre végétale sableuse brune de 5 à 10cm d'épaisseur.

Méthode de diagnostic :

Tranchées en quinconce

Tranchées continues

Sur décapage intégral

Carottages

Recherche en archives

Géo-physique

Autres (précisez)

% surface sondée :

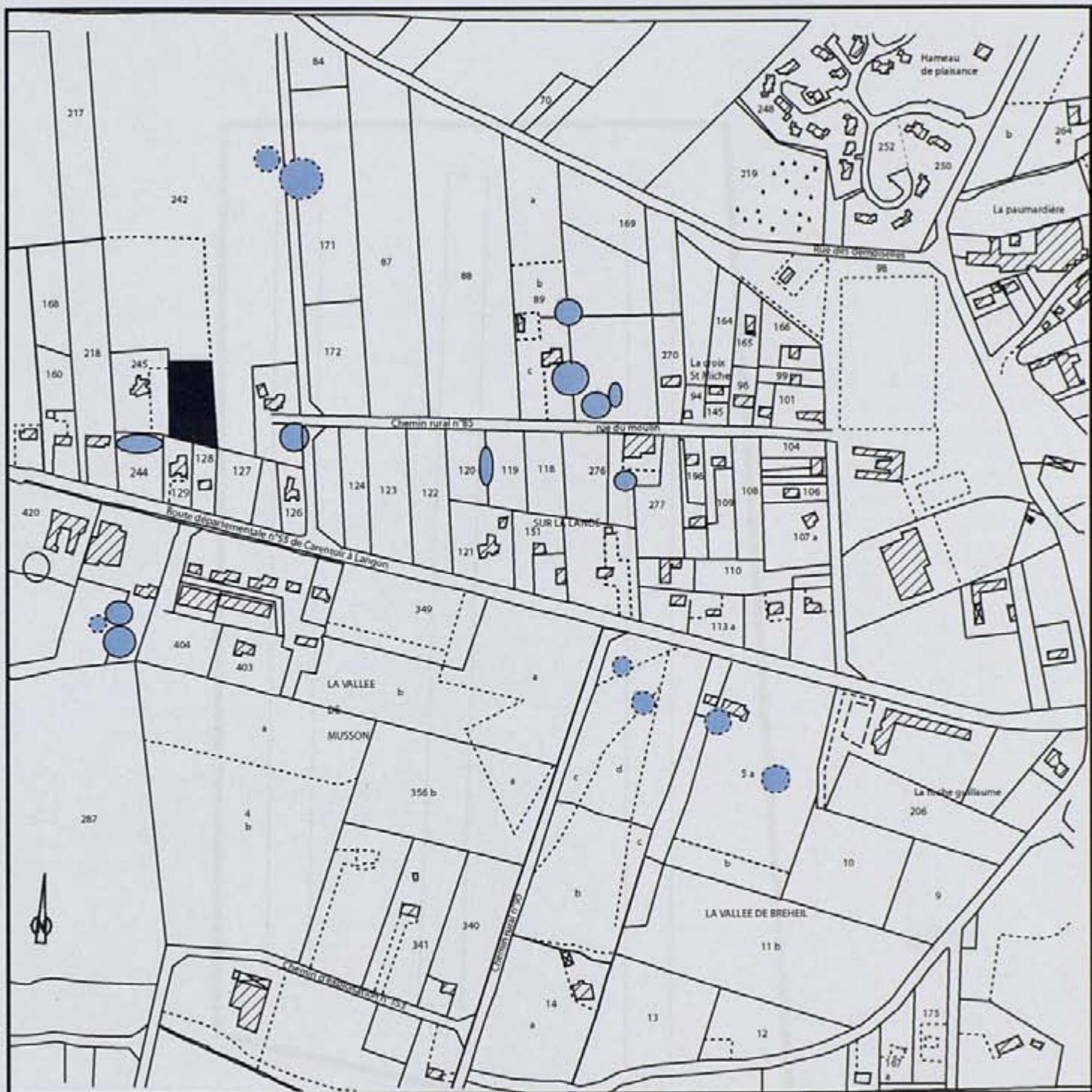
Archives consultées :

Profondeur des sondages ou carottages : Les trois sondages ont une profondeur moyenne de 15cm.

Substrat atteint : oui

Notice scientifique résumant les principaux résultats de l'opération

Les trois tranchées réalisées sur l'emprise n'ont pas permis de mettre au jour de vestiges archéologiques, mobiliers ou immobiliers. Des menhirs avaient été signalés par J. Desmardc en 1865 immédiatement au nord de la parcelle concernée mais aucun vestige mégalithique ou fosse de calage pouvant y être associés n'ont été repérés.



-  Tertres tumulaires disparus ou douteux
-  Tertres tumulaires
-  Parcelle concernée par le diagnostic archéologique

0 100 m

Fig. 2 : Plan de localisation de la parcelle sondée sur le cadastre de Langon et situation des tertres tumulaires dans le périmètre archéologique, d'après A. Monnier (CERAPAR) et selon les indications de J. Desmardc (1865)

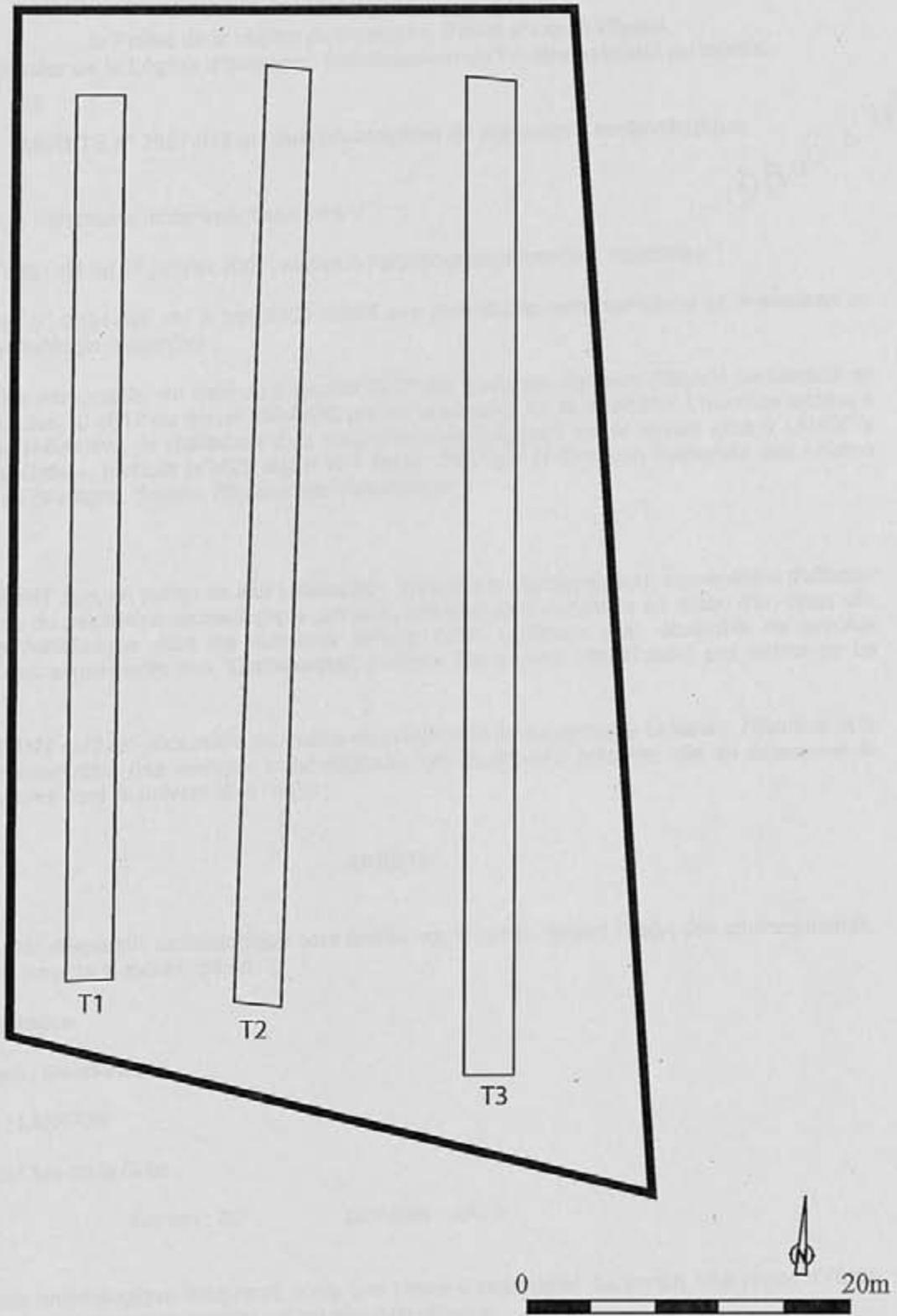


Fig.3 : plan de localisation détaillé des tranchées de diagnostic sur la parcelle 242b.



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

ARRETE n° 2007-018 portant prescription de diagnostic archéologique

DAUS 0 20701

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU, la saisine par courrier en date du 5 janvier 2007 par Monsieur Jacques ABLAIN demandant en vertu des articles 10 et 12 du décret 2004-490 pris en application de la loi 2001-44 modifiée relative à l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique sur le terrain situé à LANGON « Clos de la Grée », parcelle n°242b reçue le 7 février 2007 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service Régional de l'Archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, cette parcelle est située au milieu d'un vaste site funéraire protohistorique dont les éléments visibles sont constitués d'un ensemble de tumulus s'étendant des alignements des "Demoiselles" (classés Monuments Historiques) aux tertres de La Gaudinais ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Ille-et-Vilaine

Commune : LANGON

Lieu-dit : Le Clos de la Grée

Cadastre : section : ZS parcelles : 242 b

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, au Maire de la commune de LANGON et à Monsieur Jacques ABLAIN, 8 rue Schoelcher, 44620 LA MONTAGNE

Fait à Rennes, le 5 mars 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : INRAP
Mairie de Langon
M. J. ABLAIN

copie à : Préfecture de région



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

Prescriptions de diagnostic archéologique
Annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2007-018

région : Bretagne

département : Ille-et-Vilaine

commune : LANGON

lieu-dit : Le Clos de la Grée

cadastre : section : ZS

parcelles : 242b

propriétaire : M. Jacques ABLAIN

pétitionnaire: M. Jacques ABLAIN

Emprise du diagnostic archéologique : 2 040 m²

Principes méthodologiques :

Les principes méthodologiques seront adaptés à la superficie des travaux projetés : sondages à la pelle mécanique avec godet lisse jusqu'au substrat avec, si nécessaire, ouverture de fenêtres de décapage dans les zones de forte densité de vestiges ou d'éventuels calages de menhirs, sondages manuels de structures archéologiques, etc

Dans le cas où un tertre ou toute autre structure de ce type serait mis au jour, une coupe de faible largeur serait réalisée afin de mettre en évidence la constitution sédimentaire du monument, ses parements et son éventuel fossé, et de disposer d'éléments de datation. Un relevé micro-topographique du tertre et de son environnement proche serait également mis en oeuvre

Objectifs :

La parcelle est située au milieu du vaste périmètre funéraire protohistorique récemment révélé par la prospection entre l'alignement "des Demoiselles" (cl. M.H.) et les tertres de "La Gaudinals". Un vaste tertre néolithique et un autre probable ont été mis en évidence dans les parcelles voisines (ZS n°226 b et ZS n°227 p) Il n'est donc pas exclu de mettre au jour des sépultures sous forme de tertres ou de coffres par exemple dans ce périmètre Il conviendrait également de vérifier l'hypothèse selon laquelle plusieurs blocs provenant de cette parcelle pourraient correspondre à de probables menhirs, aujourd'hui disparus.

Le diagnostic a pour objectif de préciser la nature, l'état de conservation et la datation des vestiges conservés dans cette parcelle.

Dans l'hypothèse où la présence de vestiges (qu'ils soient liés ou non à une nécropole tumulaire) était confirmée, des prescriptions pourraient être édictées afin de protéger le site et/ou mettre en place une fouille préventive, en fonction des projets d'aménagements proposés pour la parcelle.

Fait à Rennes, le 5 mars 2007

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

destinataires : INRAP
M. J ABLAIN
Maire de Langon
copie à : préfecture de région